

## E. QUELLES REVENDICATIONS

### I. — LA DEFENSE DES ACQUIS :

Les militants de la Ligue Communiste pensent que, chaque revendication, chaque avantage arraché par les luttes doit être défendu, parce qu'en permanence il est remis en cause par le patron. Et si les travailleurs ne peuvent être en permanence sur la brèche des luttes, c'est au syndicat de faire la liaison entre deux périodes de combativité. Qui n'est pas capable de défendre les acquis, n'est pas capable d'arracher de nouveaux avantages pour les travailleurs, disait TROTSKY.

Aujourd'hui, l'offensive contre les avantages acquis des cheminots, est une nécessité fondamentale pour rentabiliser la S.N.C.F. C'est, atelier par atelier, dépôt par dépôt, quais marchandises par quais, en choisissant les endroits les moins organisés, les moins combattifs, que la Direction mène l'offensive. C'est dire l'importance des luttes localement menées, mais aussi, c'est le problème de la réponse globale à une offensive globalement menée. Or, quelle est la réponse des syndicats aux mesures mises en application ? Elles sont de deux types :

— La C.G.T. n'approuve pas la création du SERNAM, ni l'introduction de personnel privé, ni l'insuffisance d'effectifs, ni les procédures de concertation et de conciliation, elle condamne des initiatives comme la conduite agent seul. La C.G.T. veut « garder les mains libres » mais elle les met dans les poches ! Elle ne mène pas les luttes, nous avons vu pourquoi, et développe le mot d'ordre de « défense de l'outil de travail ».

En effet, déclare la « Tribune des Cheminots » rendant compte de la première réunion le 6 mai du Comité mixte SERNAM, nous ne pouvons cautionner une opération qui, s'inscrivant dans le cadre concurrentiel, ne nous paraît pas apte à résoudre ce problème dans l'intérêt des cheminots, du chemin de fer et la collectivité. On chercherait en vain dans ce genre de déclaration une position de classe nette, devant la rentabilisation.

— Pour les autres syndicats C.F.D.T., F.O., F.G.A.A.C., pas d'hésitation, on joue à fond l'accord des contrats, on accepte toute politique de la Direction, on se félicite des 6 % de salaires pour 1970 on est satisfait des 2 % en plus de la hausse des prix de l'indice gouvernemental truqué, et on va « vers les 40 heures » (Cheminot de France, n° 623). Et sans rire, la C.F.D.T. invite les cheminots à la rejoindre « elle qui a su faire preuve de dynamisme, de clairvoyance, d'esprit de responsabilité ». Pour ces syndicats l'intégration est présentée comme une victoire.

Pour nous, la défense des avantages acquis tient dans une seule phrase : « Les cheminots ne doivent en aucun cas faire les frais de la remise en ordre des affaires économiques de la bourgeoisie ». L'outil de travail, l'intérêt national, sont les expressions mêmes du réformisme. Opposons à la rentabilisation de la S.N.C.F., la défense organisée et immédiate des cheminots !

### II. — LA CAISSE DE PREVOYANCE EST MENACEE :

C'est un avantage social certain pour les cheminots. Encore que c'est un avantage... qui a ses inconvénients. La Caisse de Prévoyance est gérée par un Conseil d'Administration, dans lequel siègent les syndicats donc qui « cogèrent », mais les options, les choix essentiels sont du ressort de la Direction Générale et de l'Etat.

Actuellement le régime de prévoyance et retraites concerne 1.700.000 personnes.

— La situation de la Caisse :

Jusqu'en 1966 la Caisse équilibre son budget, il est vrai que quatre